

REUNION DU VENDREDI 15 AVRIL 2011

L'AN DEUX MIL ONZE , LE QUINZE AVRIL A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline
Messieurs LEMARCHAND Laurent -LEGOUPIL Jacques -ROSSIGNOL Etienne
FONTAINE Thomas - BUSSON Christophe

Était excusé : Mr GEOFFROY Frédéric qui a donné pouvoir à Mr Thomas FONTAINE

Mr Etienne ROSSIGNOL a été élu secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du 1er février 2011 ne soulève aucune remarque.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour établi.
Le Conseil accepte cet ajout.

1 / Approbation du Compte Administratif 2010

Le conseil municipal, en présence de Monsieur JOUVIN, receveur municipal, examine le compte administratif de la commune pour l'année 2010.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle, et sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Thérèse DUPUIS, approuve à l'unanimité le compte administratif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	146 520,73 €
Résultat antérieur reporté :	131 974,66 €
Dépenses :	142 595,47 €

Excédent : 135 899, 92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	30 776,34 €
Dépenses :	41 844,41 €
Déficit antérieur reporté :	23 939,34 €

Déficit : 35 007,41 €

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

...suite de la réunion du 15 avril 2011...

2/ Vote du Compte de Gestion 2010 :

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur JOUVIN, receveur municipal, examine le compte de gestion de la commune pour l'année 2010.

Le compte de gestion étant en parfaite concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion pour l'année 2010.

Votes pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur JOUVIN, receveur municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 135 899, 92 € de la manière suivante :

- Versement au compte 1068 : 35 007, 41 €
- Report au 002 : 100 892, 51 €

Votes pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

4/ Vote des Taux d'imposition 2011

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition 2011 restent inchangés par rapport à l'année 2010

- Taxe d'habitation : 10,86 %
- Foncier bâti : 21,07 %
- Foncier non bâti : 28,27 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision ,

Votes pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

5/ Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire expose que la commune est sollicitée par de nombreuses demandes de subventions auxquelles nous ne pourrions répondre favorablement.

Compte-tenu du budget de la commune, seules les associations suivantes se verront attribuer une subvention au cours de l'année 2011 :

- Amicale des Anciens combattants : **80 €**
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Amfréville : **60 €**
- Amis de la Bibliothèque d'Amfréville : **60 €**
- Association Café Vanille Chocolat : **180 €**
- Association Fanfare d'Amfréville : **180 €**
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Calvados : **71,20 €**
- Comité de Jumelage de Sallenelles : **150 €**

.....suite de la réunion du 15 avril 2011...

- Comité des Fêtes de Sallenelles : 300 €
- Conseil des Parents d'Élèves Collège A.Kastler : 60 €
- Parents d'Élèves École d'Amfréville : 60 €
- Parents d'Élèves École de Bréville-les- Monts : 60 €
- Association les Bouchons du Cœur du Calvados : 50 €

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

6/ Vote du Budget Primitif 2011 :

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur JOUVIN, receveur municipal, examine le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2011 :

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2011 avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **244 900, 51 €**

- Recettes : 144 008, 00 €
- Résultat antérieur reporté : 100 892, 51 €
- Dépenses : 244 900, 51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : **76 560, 41 €**

- Recettes : 76 560, 41 €
- Dépenses : 41 553, 00 €
- Déficit antérieur reporté 35 007, 41 €

Votes pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

7/ Délibération Travaux Logements Communaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission des finances, concernant les travaux sur les logements communaux, l'entreprise Sylvain BRILLANT d'Amfréville a été retenue pour ces travaux et demande au Conseil, l'autorisation de signer le devis pour un montant de 7 653 € HT.

Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le devis et à effectuer la demande de subvention.

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

8/ Délibération Travaux Murs du Cimetière

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est impératif que les travaux prévus lors du conseil concernant le mur du cimetière soient réalisés cette année dans les meilleurs délais. Le mur se dégrade de plus en plus.

L'entreprise LAURENT de Sallenelles a été retenue pour un devis d'un montant de 6 085 € HT.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis et à effectuer la demande de subvention.

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

...suite de la réunion du 15 avril 2011...

9/ Délibération Études de l'Aménagement de sécurité rue de Troarn :

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres concernant le choix du Maître d'Oeuvre pour les aménagements de sécurité de la rue de Troarn,

Après étude des offres, le cabinet HERNAT a été choisi pour un montant de 12 900 € HT.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la proposition de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature.

Votes pour : 10

Vote contre :

Abstention :

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé,

La séance est levée à 20 heures 15 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal